

#### Directeur.rice ajoint.e de la culture et du patrimoine culturel

390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre : Direction de la culture et du patrimoine culturel – Réf. 038250523001466

Date de diffusion: 31/07/2025

Nombre de poste :

Poste à pourvoir : Dès que possible Date limite de candidature : 27 août 2025

Date prévisionnelle de

l'entretien: 15 septembre 2025

Type d'emploi: Titulaire ou Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité

**Type de recrutement :** Poste permanent

Cadre d'emplois : Des attachés territoriaux / attachés de conservation – Catégorie A

Lieu de travail : Siège de la communauté de communes - Rue Henri Fabre 38920 Crolles

**Temps de travail :** Forfait jour 39h (21 jours RTT + 5 semaines de CP)

Environnement de travail:

Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.

La direction de la culture et du patrimoine culturel, compte une soixantaine d'agents. Elle est composée d'un service de lecture publique, d'un réseau de trois musées, d'un espace culturel polyvalent : l'Espace Aragon et d'un pôle de chargées de projets (EAC, patrimoine, arts visuels).

La direction a développé de nombreux projets partenariaux et transversaux : le Plan local d'éducation artistique et culturelle, une politique patrimoniale autour d'un fonds de concours, la création d'un nouveau service artothèque, le soutien aux acteurs culturels du territoire, etc. Elle s'engage actuellement dans un projet culturel de territoire qui donnera les grandes orientations politiques pour les prochaines années.

Descriptif du poste :

Le (la) directeur(trice) adjoint(e) seconde la directrice dans le pilotage général de la direction, dans la structuration et la mise en œuvre des différentes politiques transversales et dans le suivi des politiques sectorielles de son périmètre : cinéma, patrimoine, spectacle vivant. Il (elle) assure la coordination d'une politique patrimoniale et d'actions culturelles de proximité, supervise les agents et les établissements culturels en régie directe qui lui sont directement rattachés. Il (elle) participe à l'élaboration, au pilotage, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet culturel de territoire et du Plan local d'éducation artistique et culturelle.

Ce poste s'inscrit dans le cadre d'une création de poste.

### Missions: Seconder la direction dans le pilotage stratégique

- Conseiller les élus et la direction quant à la stratégie culturelle et l'optimisation des ressources
- Participer à la politique de communication et au rayonnement inhérents à l'activité culturelle
- Représenter la collectivité dans les organes professionnels, auprès des partenaires et lors des manifestations
- Participer à l'élaboration et à l'évaluation de la politique culturelle

#### Assurer le management et la coordination des agents

• Encadrer, animer et coordonner les missions de 6 agents : 1 assistante administrative, 1 agent technique, 1 chargée de projets, et 3 responsables

d'équipements (Espace Aragon, Musée d'Allevard, Musée de Pinsot et la Combe de Lancey)

- Veiller au respect des procédures RH
- Accompagner les agents et conduire les entretiens professionnels

#### Responsabilité administrative, financière, juridique sur le périmètre dédié

- Piloter l'élaboration et le suivi du budget
- Piloter et élaborer les délibérations, les notes, conventions, bilans
- Piloter, suivre et optimiser les demandes de subventions
- Assurer le pilotage de la conservation et de la sécurité des bâtiments en lien avec les services ressources

## Animer l'ensemble des ressources, des dispositifs et des partenariats en faveur du développement culturel territorial

- Coordonner les différentes structures culturelles dans une optique de transversalité et collaborer avec les autres services hors champ culturel
- Superviser la mise en œuvre du PCT et du PLEAC dans les équipements et les actions culturelles
- Impulser et piloter une démarche environnementale dans la conduite des équipements et des projets
- Développer des partenariats stratégiques avec les acteurs culturels du territoire et hors territoire
- Assurer le rayonnement des structures culturelles intercommunales et à leur reconnaissance

#### Elaborer et piloter des projets culturels complexes

En lien avec les responsables et les chargées de missions :

- Superviser l'élaboration du projet artistique et culturel de l'Espace Aragon en cohérence avec les axes stratégiques du PCT
- Superviser le Projet culturel et scientifique du musée La Galerie
- Piloter le projet de label Pays d'art et d'Histoire
- Superviser les projets de sauvegarde des patrimoines des communes
- Piloter et animer le réseau des salles de spectacles du Grésivaudan
- Organiser et coordonner le festival Cinétoiles

Concernant le spectacle vivant

- Instruire les demandes de subventions liées aux compagnies professionnelles du territoire, aux associations patrimoniales et aux pratiques amateurs. Suivre les projets et les compagnies du territoire.
- Organiser, sécuriser et coordonner la mise à disposition de l'Espace Bergès l'été

Du lundi au vendredi

Spécificité(s) du poste : Horaires variables, travail occasionnel le week-end et en soirées

Diplôme(s): Formation supérieure dans le domaine de la gestion et du management culturel

Connaissance(s): Expertise des enjeux et du cadre réglementaire des politiques publiques du spectacle vivant, du numérique, du cinéma, du patrimoine, et de leurs évolutions

> Très bonnes connaissances de l'environnement administratif, juridique et financier de la Fonction Publique Territoriale

Maitrise des rèales relatives aux documents administratifs

Maîtrise les conditions réglementaires d'accueil des usagers et publics en ERP et lors d'événements en plein air.

Expérience exigée sur un poste de directeur(trice) adjoint(e) ou directeur(trice) d'établissement dans le domaine des affaires culturelles, en collectivité locale

Expérience en management exigée

Aptitude à concevoir et porter une vision stratégique novatrice

Forte aptitude au management et à l'animation des équipes

# Planning:

Expérience(s):

Profil demandé:

- Maîtriser la conduite et le management de projets en transversalité
- Maîtriser les techniques d'analyse, de synthèse et de rédaction des écrits professionnels
- Capacité à déléguer
- Capacité à organiser, suivre, évaluer, améliorer
- Capacité à impulser et accompagner le changement
- Sens de la diplomatie et exigence dans l'action

Permis et/ou habilitation(s): Permis B

Rémunération : Salaire minimum par mois de 1944.49 € brut (échelon 1) + 900€ brut prime fonction + prime

encadrement + prime complémentaire équivalente à 1/12ème de la rémunération

**Avantages:** • Télétravail (variable en fonction des nécessités de service)

Tickets restaurant avec participation de 60% employeur.

• Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an)

 Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat aroupe).

• Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne.

Procédure: Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante

: <a href="https://www.le-gresivaudan.fr/emploi">https://www.le-gresivaudan.fr/emploi</a> ou par courrier à communauté de communes Le

Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.

Pour les fonctionnaires, merci de joindre votre dernier arrêté.

Contact: Pour tout renseignement sur le poste contacter: Mme Berthou-Cochet Gaëlle, directrice

de la culture et du patrimoine culturel : gberthoucochet@le-gresivaudan.fr

Règle statutaire: Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public,

cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la

FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2°du CGFP).

**Travailleurs handicapés:** Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs

handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.